

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf le 08 Avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 Avril 2019 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Michel BELIN, Maire

Etaient présents : M. BELIN, Maire,  
M. CIELECKI, Mme ROLLAND, Adjoint  
Mesdames DOYON, LELIEVRE,  
Messieurs LEHOUGRE, GUILLON, ALBORS, PEPERMANS, DEGRAEVE

Absents excusés représentés :

M. LEJEUNE qui a donné pouvoir à M. PEPERMANS  
Mme LOVERA qui a donné pouvoir à Mme LELIEVRE  
Mme PEPERMANS qui a donné pouvoir à M. DEGRAEVE

Secrétaire de séance : M. GUILLON

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers présents puis énonce les pouvoirs donnés.

Monsieur Cielecki annonce qu'il a un pouvoir de Madame Lovera datant du 5 avril 2019. Or, Monsieur le Maire fait savoir qu'il en possède un autre datant du 8 Avril qui annule et remplace celui du 5 Avril 2019, c'est le dernier en date qui doit être pris en compte.

Monsieur Pepermans précise que normalement il faut un manuscrit de Madame Lovera signé de sa main. Monsieur le Maire présente le document stipulant « annule et remplace » complété et signé par la main de Madame Lovera.

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Monsieur le Maire propose de commencer l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente l'additif au conseil : l'adhésion des communes de Saint-Fiacre, Boutigny et Villemareuil.  
Accepté à l'unanimité.

Monsieur Cielecki demande si la séance du conseil est enregistrée. Monsieur le Maire répond que la séance sera effectivement enregistrée.

1) Madame Rolland présente le compte de gestion 2018. Le compte de gestion est le reflet des dépenses et des recettes de la commune. Ce document est établi par le Trésor Public et a été reçu ce jour.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	DEFICIT D'INVESTISSEMENT
404 162,23 €	74 368,63 €

Madame Rolland rappelle qu'il est possible de transférer de l'argent du fonctionnement vers l'investissement mais que le contraire est impossible. C'est pour cette raison que nous sommes prudents à chaque budget et que la partie investissement est toujours plus basse.

De plus, Madame Rolland précise que le déficit s'explique également du fait que toutes les subventions n'ont pas été perçues. Ces dernières seront versées courant 2019.

La FCTVA sera perçue également en 2019 (cela permet le reversement de la TVA sur les gros travaux d'investissements et les travaux en régie).

De plus, il y a eu une dépense imprévue : l'achat du tracteur (Marque KUBOTA).

Monsieur Cielecki souhaite poser une question pour Monsieur Albors qui est conseiller municipal et qui n'a pas reçu de convocation ni les documents afférents car il n'a pas d'informatique.

Il est précisé que tous les envois ont été faits et que les enveloppes lui avaient été déposées à son domicile comme d'habitude.

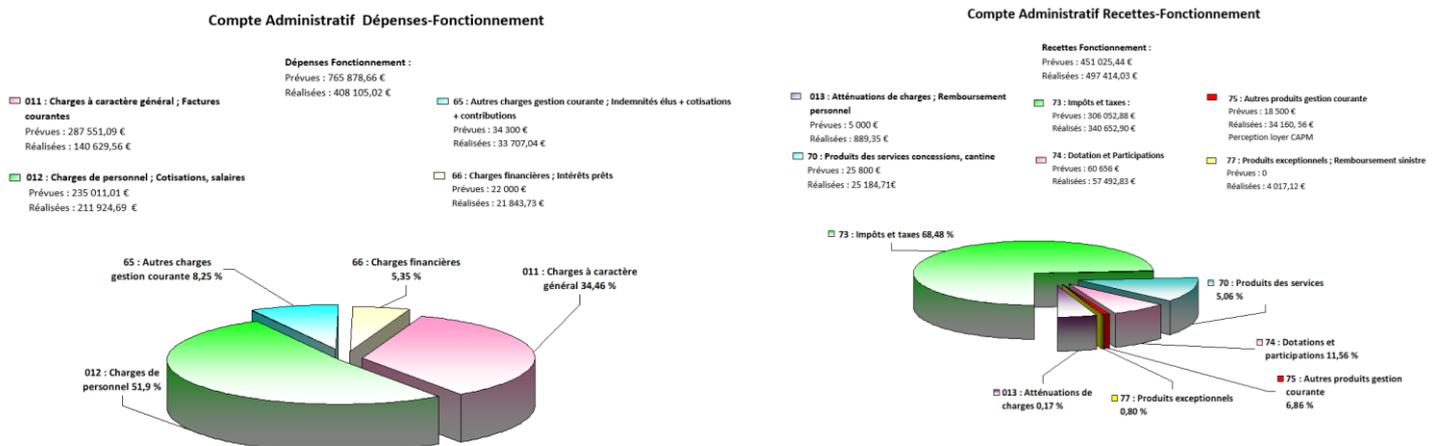
Monsieur Albors répond qu'il a bien reçu la convocation mais pas les documents.

Il est précisé que les documents papiers pour Monsieur Albors sont envoyés en même temps que les documents informatiques pour les autres conseillers afin d'éviter tout décalage. A l'avenir une attention particulière sera apportée aux dépôts du courrier de Monsieur Albors.

Adopté à l'unanimité

2) Madame ROLLAND présente le compte administratif 2018 de la commune conforme à la balance et au compte de gestion du receveur municipal. C'est en effet le reflet exact du compte de gestion. Le compte administratif étant également validé par le Trésor Public.

Madame Rolland présente ainsi les différents diagrammes.



#### Compte Administratif Dépenses- Investissement

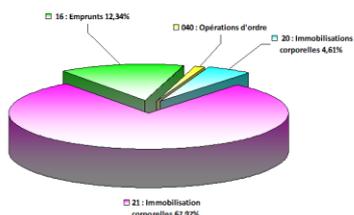
Dépenses Investissement :  
Prévues : 233 22,84 €  
Réalisées : 232 408,36 €

16 : Emprunts ; Remboursements  
Prévues : 29 000 €  
Réalisées : 28 691,92 €

20 : Immobilisations corporelles ; Révision PLU  
Prévues : 6 433,20 €  
Réalisées : 10 722,00 €

21 : Immobilisations corporelles ; Travaux, achats en général  
Prévues : 162 773,08 €  
Réalisées : 157 977,88 €

040 : Opérations d'ordre ; Apparition des travaux en régie pour perception de la FCTVA



#### Compte Administratif Recettes-Investissement

Recettes Investissement :  
Prévues : 196 999,83 €  
Réalisées : 121 818,72 €

10 : Dotation Fonds Divers ; Taxes aménagement, FCTVA

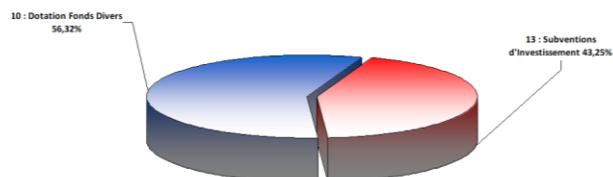
Prévues : 71 601,85 €  
Réalisées : 68 610,71 €

La taxe d'aménagement est perçue sur plusieurs années (=> une partie en 2019)

13 : Subventions d'investissement

Prévues : 98 381,41 €  
Réalisées : 52 683,01 €

Il reste des subventions à percevoir (=> diminution)



Madame Rolland précise qu'entre-temps, il a été recruté Marina Cruz-Costa et Thomas Lerebourg qui n'étaient pas prévus au budget. Néanmoins, le chapitre dédié au personnel titulaire a fortement baissé (prévu : 150 000 €, dépensé 114 549,73 €). Soit une économie de 35 450,27 €

**Il est précisé que les agents titulaires en arrêt maladie sont remplacés par des non-titulaires.**

**Monsieur Cielecki affirme que Mademoiselle Virginie Letellier est à 20h** et que Marina Cruz-Costa est à temps complet. De plus cette situation qui devait être provisoire semble durer.

Monsieur Le Maire rappelle que Marina Cruz-Costa remplace Madame Nathalie Lemaire qui était à 35h et précise que Mademoiselle Virginie Letellier est à 24h et non 20h.

Monsieur Cielecki rétorque que c'est Céline Limosin qui remplace Nathalie Lemaire.

**Il est rappelé à Monsieur Cielecki que Céline Limosin est titulaire de son poste. En effet, lors de la séance du conseil municipal en date du 11 avril 2016, il y a eu un vote de la titularisation de Céline Limosin à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire déplore que Monsieur Cielecki ne suive pas assez les affaires de la commune.**

Monsieur Cielecki désapprouve l'embauche d'un deuxième adjoint technique, surtout lors de la période d'hiver.

Monsieur le Maire rappelle que les deux agents municipaux font moins d'heures l'hiver et qu'ils font 41 heures en saison printanière et estivale.

Monsieur Cielecki répond qu'un seul agent suffirait.

**Monsieur le Maire rappelle que tout le monde a voté pour la création de ce poste et qu'un seul poste n'est pas suffisant pour l'entretien de la commune et des bâtiments.**

Monsieur Cielecki dit que rien n'a été voté, que cette deuxième embauche était à la seule initiative de Monsieur le Maire sans en parler au Conseil, ni à Monsieur Lehougre, vice-président de la commission du personnel. Or, Monsieur Lehougre répond qu'il était informé.

Monsieur Lehougre dit qu'il était au courant et que lors des discussions préalables, il avait été convenu qu'il fallait apporter du renfort à Monsieur Bruno Cassegrain. Il précise également qu'il n'y pas de polémique à avoir sur cette question puisqu'il est juridiquement délicat de laisser Monsieur Bruno Cassegrain travailler seul pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire annonce de nouveau que les agents municipaux font moins d'heures l'hiver que l'été pour créer un crédit d'heure à partir du mois d'avril où il y a beaucoup plus de travail (passage en 41h).

Monsieur le Maire précise qu'il est difficile et inutile d'embaucher tous les 6 mois un nouvel agent. Cette démarche demande du temps supplémentaire pour l'embauche et pour la formation pour chaque nouveau salarié.

Monsieur Albors dénonce qu'ils ont été occupés mais qu'ils n'ont pas été capables de mettre du sel dans le Vieux Pavé.

Monsieur Cielecki signale que des ordres contraires avaient été donnés.

Monsieur Albors indique qu'ils n'ont pas salé dans la montée du restaurant ni dans la descente parce qu'ils avaient des ordres du Maire de ne pas mettre du sel. De plus, il dit que la déneigeuse était partie déneiger à Saint-Jean alors que celle-ci appartient à la commune. Que celle-ci doit d'abord faire la commune puis Saint-Jean et le pavé a dû être bloqué une journée sur les ordres de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le vieux pavé est fermé lorsqu'il y a du verglas ou de la neige.

Monsieur Albors dit que l'on a acheté une déneigeuse pour qu'elle aille chez les voisins et que le Vieux Pavé a toujours été prioritaire et demande pourquoi cela a changé.

Monsieur le Maire répond que cela n'a pas changé, Monsieur Guillot a passé la déneigeuse vers 5h du matin afin que l'ensemble des monticellois circulent dès le matin.

Monsieur Albors rétorque cela ne s'est pas passé comme ça la première journée et que les employés avaient interdiction de toucher au sel.

La déneigeuse et la saleuse ont été mutualisées avec la commune de Saint-jean-Les-Deux-Jumeaux afin d'être plus réactif sur les communes et de rendre service à l'ensemble de la population.

Monsieur le Maire dit que les agents n'ont pas eu interdiction et que c'est la commune de Saint-Jean qui a salé et que ce point n'est pas à l'ordre du jour ; que la question concernant le chapitre sur le personnel a été traitée.

**Monsieur le Maire conclut qu'il faut bien deux agents communaux pour entretenir la commune et invite messieurs de la commission travaux à aider les agents.**

**Monsieur Albors répond qu'ils sont deux et qu'il est regrettable que la commune soit sale.**

Monsieur le Maire répond que la commune est très bien entretenue et que nous avons des éloges des habitants et des autres communes.

Monsieur Belin demande de ne pas dévier et d'avoir le respect d'écouter l'adjointe aux finances.

Madame Rolland reprend donc la question de Monsieur Cielecki concernant les charges de personnel qui est légitime étant abordée sur le compte administratif. Elle dit également qu'il y a le vice-président du personnel présent en cas de recours. Elle rappelle que le deuxième adjoint technique a signé son CDD depuis plus de 6 mois.

Monsieur le Maire dit qu'il y a d'ailleurs eu des conseils municipaux entre-temps et que ce sujet aurait pu être abordé plus rapidement et ne nécessite pas de polémique.

*Monsieur Cielecki dit que si, surtout qu'il a appris que Thomas LEREBOURG est le frère de la copine du fils du Maire.*

Monsieur le Maire précise que le poste d'agent technique a été voté en conseil le 12 février 2018 pour seconder Monsieur Bruno Cassegrain.

Une fois Monsieur Christophe Gantier parti, il a été donc nécessaire de le remplacer.

De plus, Monsieur le Maire évoque le remplacement de Monsieur Bruno Cassegrain lors de ses 5 semaines de congés.

Il a été soulevé qu'auparavant c'était l'association Horizon qui s'occupait de tous les espaces verts notamment lors des vacances de notre agent. Or, l'association a arrêté l'activité « espaces verts ».

**Monsieur le Maire réitère sa question à Monsieur Cielecki à savoir qui peut remplacer Monsieur Cassegrain lors de ses congés.**

**Monsieur Cielecki ne répond pas à la question.**

**Monsieur le Maire remercie Monsieur Cielecki de ne pas pouvoir répondre à sa question.**

Madame Rolland demande s'il y a d'autres questions ou précisions.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

Adopté

Pour : 6 (Mesdames Rolland, Doyon, Lelievre, Lovera, Messieurs Lehougre, Guillon)

Contre : 6 (Madame Pepermans, Messieurs Cielecki, Albors, Pepermans, Degraeve, Lejeune)

Abstention :

Madame Rolland est étonnée de ce vote sachant que le compte de gestion, qui donne exactement les mêmes résultats, a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur Cielecki dit qu'il n'est pas d'accord sur le principe, au vu des charges de personnel dont il estime ne pas avoir été avisé.

Madame Rolland dit qu'il aurait fallu qu'il le fasse savoir en temps et en heure.

Monsieur Cielecki regrette que les commissions finances soient programmées alors que lui et Monsieur Lehougre n'étaient pas présents et que la commission aurait pu avoir lieu bien plus tôt.

Madame Rolland répond que, comme chaque année, les chiffres sont en leur possession très tardivement et c'est pour cette raison que les commissions se tiennent tardivement et que le budget est voté tardivement. Elle rappelle que le compte de gestion a été reçu aujourd'hui, qu'un rendez-vous avait été fixé auparavant mais ce dernier avait été décalé.

**Monsieur Cielecki dit qu'ils n'ont qu'à ne pas mettre des dates butoirs au 15 avril si la trésorerie n'est pas capable de donner les chiffres avant.**

**Madame Rolland précise que ce n'est pas la mairie qui choisit la date butoir, que c'est la loi qui la précise.**

Monsieur Cielecki dit que cela ne changera pas son vote.

Madame Rolland répond que chacun est libre de son choix mais que les votes sont contradictoires compte tenu des résultats identiques sur le compte de gestion et le compte administratif. Elle rappelle de nouveau que c'est beaucoup de travail en peu de temps et que ce travail n'était pas fait dans une ambiance complotiste. Madame Rolland rappelle qu'elle était disponible pour toute information supplémentaire avant le vote du budget. L'invitation est formulée également pour Messieurs Pepermans et Degraeve.

Monsieur Cielecki réproouve de nouveau l'arrivée tardive des documents concernant le budget.

***Tous les documents (Compte Administratif et Budget Primitif) ont été envoyés à tous les conseillers dans le même envoi le mercredi 3 avril et non le vendredi 5 avril comme le prétend Monsieur Cielecki.***

Madame Rolland dit qu'il est difficile de les avoir avant car les dotations arrivent très tardivement et il manquait un chiffrage concernant le projet de la boulangerie pour le budget. Si un problème avait été perçu avant, il aurait été préférable de la contacter ou Monsieur le Maire.

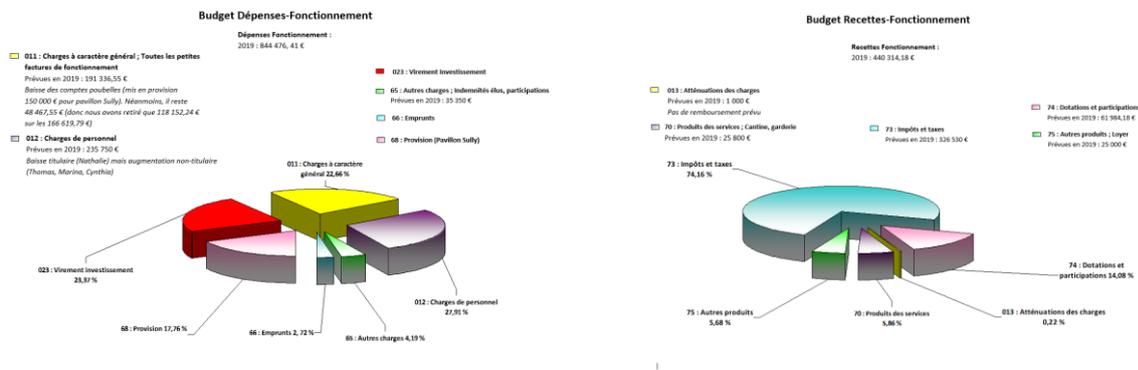
Monsieur le Maire participe de nouveau à la réunion.

3) Madame Rolland propose d'affecter une partie de l'excédent 2018 soit 404 162,23 € en section de fonctionnement à l'article 002 et le déficit d'investissement soit 74 368,63 € à l'article 001 sur le budget unique de l'exercice 2019.

Le résultat d'excédent d'investissement demeure faible : toutes les subventions pour les travaux de l'année n'ont pas encore été versées.

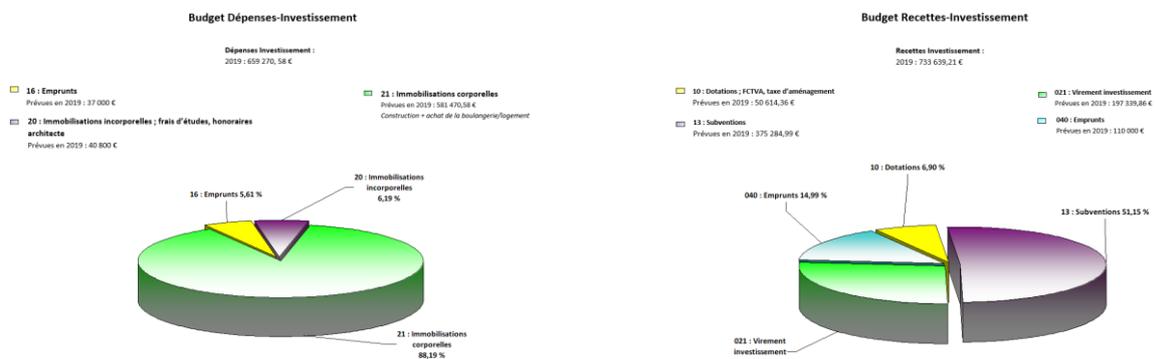
Adopté à l'unanimité.

#### 4) Madame Rolland présente le budget 2019



Elle présente les charges en fonctionnement : une baisse des titulaires (Nathalie Lemaire, Céline Limosin, Virginie Letellier, Bruno Cassegrain, Micheline Pivert, Adeline Lefevre, Yasmina Laroque) est à noter car il y a un agent en moins. Mais il y a une augmentation des non-titulaires : Marina Cruz-Costa, Thomas Lerebourg, Cynthia Saulem et Pierre Giqueaux en professeur de musique. Il n'y a donc pas d'augmentation du chapitre car c'est un jeu d'écriture entre les articles.

De plus, il y a toujours une provision pour l'achat du pavillon Sully.



Soit :

Section de fonctionnement	
DEPENSES	RECETTES
844 476,41 €	844 476,41 €

Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES
733 639,21 €	733 639,21 €

Madame Rolland demande si il y a des questions sur la partie fonctionnement et continue sur l'investissement.

La plus grosse dépense est le chapitre 21 qui comprend la construction et l'achat de la boulangerie. Madame Rolland précise les subventions qui seront générées. Le chapitre 13 représente effectivement toutes les subventions que Monsieur le Maire demande à toutes les institutions possibles et qui demandent des dossiers lourds à compléter.

Madame Doyon demande si l'excédent de fonctionnement pouvait financer la boulangerie et s'interroge sur les raisons d'un nouvel emprunt.

Madame Rolland répond que le remboursement anticipé du prêt précédant (achat de Léguillette) représentait des frais beaucoup trop importants.

L'excédent de fonctionnement actuel est lié à la revente de la propriété de Léguillette. Une partie de cet argent sera utilisé pour l'achat du pavillon Sully.

Le nouvel emprunt contracté pour la boulangerie sera directement remboursé par le loyer de la boulangerie et l'appartement situé au-dessus. Il est donc préférable de garder des fonds pour d'autres projets. De plus, 70 % des travaux seront subventionnés par la région et le département ainsi 50 % des frais d'acquisition.

Monsieur Cielecki confirme qu'en début de mandat la commune était fortement endettée. Ce point était un principal sujet de la campagne électorale. Cependant, il estime qu'à ce jour la commune est toujours endettée et s'étonne que le percepteur accepte cette situation.

Madame Rolland reprend donc en disant que le nouvel emprunt sera compensé par des recettes contrairement à l'opération « Léguillette » et rappelle qu'ils en ont tous discuté très longuement pendant les différentes réunions.

Monsieur le Maire affirme que l'endettement en question était surtout dû à l'emprunt contracté pour les travaux du vieux pavé en 2007.

Monsieur Cielecki demande alors la durée de cet emprunt.

Monsieur le Maire répond que l'emprunt à été contracté à hauteur de 368 020,58 € pour une durée de vingt ans et que Monsieur Cielecki était informé car membre du conseil municipal lors de la souscription de celui-ci. Cet emprunt a été renégocié en 2015 par Monsieur le Maire et la commune a économisé plus de 80 000 € de frais de remboursements sur la durée du prêt .

Monsieur le Maire rappelle néanmoins que l'emprunt concernant l'achat de Léguillette pour un montant de 300 000 € n'a pas pu être modifié. En effet, ce dernier étant considéré comme trop récent pour une renégociation, un remboursement par anticipation aurait coûté très cher à la commune (environ 90 000 €).

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu plusieurs séances de conseil municipal et de réunions de commissions concernant cela. L'emprunt contracté aujourd'hui possède un taux très bas et sera entièrement remboursé par les loyers.

**En effet, nous devons rembourser 689,25 € par mois à la Caisse d'Épargne. La commune percevra pour la location du fond de commerce et de l'appartement un montant de 1 700 € environ.**

De plus, par cette décision d'acquérir de nouveaux locaux, **le patrimoine de la commune augmente.**

Par ailleurs, la commune perçoit également des loyers des deux appartements situés au-dessus de l'école pour un montant total de 1 112,16€.

**Monsieur le Maire rappelle que tous les comptes sont corrects, vérifiés et validés par le perception et la sous-préfecture.**

Madame Rolland précise que pour l'achat de la bâtisse servant à la création de la boulangerie, nous obtiendrons un taux de subventionnement à hauteur de 40 % à 50 % du montant prévu (110 000€) et demande si il y a d'autres questions concernant le budget.

Adopté.

Pour : 7 (Mesdames Rolland, Doyon, Lelièvre, Lovera, Messieurs Belin, Lehougre, Guillon)

Contre :

Abstention : 6 (Madame Pepermans, Messieurs Cielecki, Albors, Pepermans, Degraeve, Lejeune)

5) Madame Rolland rappelle qu'il a été décidé en Commission des finances de ne pas augmenter le taux des 3 taxes directes locales et propose que celles-ci soient identiques à l'année précédente soit :

Taxe d'habitation	14.40 %
Taxe foncière sur le bâti	20.23 %
Taxe foncière sur le non bâti	56.25 %

Accepté à l'unanimité.

6) Madame Rolland informe l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Ainsi il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales (par exemple vœux du Maire, repas des aînés, fête du patrimoine...) événements culturels, touristiques, réceptions officielles et inaugurations.
- Buffet, boissons
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, diplôme, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles et inaugurations
- Bons d'achat
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.

Il est également proposé aux membres du conseil présents, de prendre en charge au compte 6257 « réceptions », les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité
- Les frais de restauration des élus liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels.

Monsieur Cielecki dit que ce compte avait été voté en 2012 mais qu'il n'est réclamé qu'aujourd'hui.

**Madame Rolland répond que c'est le trésor public qui demande cette nouvelle délibération à toutes les mairies.**

Madame Doyon propose d'y ajouter également les bons d'achats notamment pour reprendre le rôle du CCAS à cet article comme il avait été décidé ultérieurement.

Adopté

Pour : 11 (Mesdames Rolland, Doyon, Lelièvre, Lovera, Messieurs Belin, Lehougre, Guillon, Albors, Cielecki, Pepermans, Lejeune)

Contre :

Abstention : 2 (Monsieur Degraeve, Madame Pepermans)

7) Madame Rolland présente aux membres présents les demandes de subventions qu'elle propose de déposer pour notamment la création de la boulangerie. Ainsi, elle propose :

**- une demande de subvention FER (Fonds d'Équipement Rural) auprès de le département pour l'achat de l'équipement (50 %)**

**- une demande de subvention COR (Nouveau Contrat Rural) auprès du département (30 %) et de la région (40 %) pour les travaux (70 %)**

**- une demande de subvention Pacte Rural auprès de la région pour l'achat de la bâtisse ainsi que les honoraires de l'architecte et des différents services de contrôle (40 % à 50 %)**

Monsieur Degraeve demande si une étude de faisabilité a été mise en place

Madame Rolland répond qu'une architecte s'occupe de tout.

Monsieur le Maire dit également que l'étude a été confiée à la Chambre des Métiers pour vérifier la rentabilité du projet. Il précise qu'un contact a été pris avec un boulanger qui accepterait de tenir le commerce. Ce dernier est de la région et avait fait les galettes pour les vœux du maire.

Monsieur Degraeve demande des précisions sur la présence éventuelle de futurs apprentis et souhaite connaître le mode de gestion.

Monsieur le Maire dit qu'un des deux gérants sera présent, que le pain sera préparé et cuit à Montceaux. Deux vendeuses pourront être présentes. Un contrat sera établi par le biais de l'avocat de la mairie.

Monsieur Degraeve demande s'il fabrique bien à Montceaux et si c'est bien un architecte qui étudie la conception.

Monsieur le Maire confirme ces éléments et précise dès qu'il sera en possession du projet final et des plans, il le soumettra aux membres du conseil et aux habitants courant mai.

Monsieur Degraeve demande si le coût a bien été pris en compte.

Madame Rolland dit que tout a été budgétisé ainsi que les diverses subventions.

Monsieur Degraeve demande les conditions du logement.

Monsieur le Maire dit que le logement au-dessus aura une entrée indépendante et pourra être proposé au boulanger.

Monsieur Degraeve répond que cela a été budgétisé sans le coût exact.

Monsieur le Maire dit que nous avons les montants et que les appels d'offre seront bien lancés. Il précise également que la subvention COR est égale à 70 % et ne peut être diminuée. Il aborde également la subvention DETR qui sera également sollicitée. Un rendez-vous avec le sous-préfet sera demandé une fois le dossier complet.

Monsieur Degraeve demande à quel moment le dossier pour la boulangerie a été déposé.

Monsieur le Maire répond que le dossier n'a pas été déposé.

Monsieur Degraeve prévient que les normes évoluent notamment depuis un incendie sur Paris avec la protection des tiers. Il faut faire attention avec la présence du gaz.

Monsieur le Maire précise que le four sera électrique même si le gaz de ville est déjà présent dans la maison.

Adopté à l'unanimité

8) Monsieur Lehougre présente un projet de délibération la Commission locales des Charges Transférées. Toutes les communes membres de la CAPM doivent délibérer sur les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Le premier élément est le transfert vers la CAPM de huit zones d'activités qui ont été identifiées ainsi que leur périmètre. Le Conseil Communautaire de la CAPM a délibéré le 14 décembre 2018.

Le second élément est le transfert de la gestion de l'aire familiale occupée par la famille Corpet de la Ville de Meaux à la CAPM au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

9) Monsieur Lehougre propose le projet d'adhésion des communes de Villemareuil, Boutigny et Saint-Fiacre à la CAPM. En effet, chacune a déjà délibéré pour leur retrait de la Communauté de Communes du Pays Créçois et leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (Villemareuil le 12 mars 2019, Saint-Fiacre le 13 mars 2019 et Boutigny le 15 mars 2019).

Adopté à l'unanimité.

10) Monsieur Cielecki fait le point sur les travaux situés dans le Vieux Pavé. Il rappelle que le SIVOM a mandaté des travaux sur les eaux usées : chemisage de la gaine du tuyau principal et raccordements des riverains avec installation des nouveaux regards. Les raccordements sont terminés et la semaine dernière un test d'étanchéité a été fait ainsi que le compactage. La Sade attend le rapport des tests pour valider, faire les finitions et reboucher.

Concernant l'eau qui sort d'un des poteaux, Monsieur Fourmy, président du SIVOM en a été informé mais ce dernier ne souhaite pas intervenir et prétend que ce serait du ressort de la commune.

Monsieur le Maire ne souhaite pas intervenir car, avant les travaux, aucune fuite n'était constatée. Un constat d'huissier ayant été fait avant le démarrage des travaux Monsieur le Maire demande que ce soit la Sade qui se charge des réparations. Ce n'est pas à la commune de financer ces réparations.

Monsieur Cielecki dit qu'il est là pour l'intérêt de la commune et attend un devis établi par la Sade (en attente depuis 3 semaines). Le problème est que la source de cette fuite est inconnue. Cela viendrait éventuellement d'une source du haut du Vieux Pavé. Il précise que du calcaire commence à apparaître et à se former.

Monsieur Degraeve demande si c'est un poteau électrique.

Il est précisé que c'est un poteau d'éclairage public. Monsieur Degraeve propose de couper le courant dès maintenant pour éviter une électrisation. Il propose de voir s'il n'y a pas de boîte de dérivation ou un répartiteur.

Monsieur Cielecki dit que cela pourrait créer une zone noire sur cette partie de la rue.

Monsieur le Maire confirme qu'une protection (barrière + rubalise) sera installée dès demain matin sur la proposition de Monsieur Degraeve qui rappelle le danger important que cela peut engendrer notamment pour les enfants.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Cielecki, qui est en charge du suivi de ce chantier, d'appeler dès demain matin le responsable de la Sade afin d'obtenir une intervention rapidement et demande l'envoi d'une lettre en recommandé en précisant les différentes dégradations depuis le début des travaux.

Monsieur Albors propose de dévisser la partie basse du candélabre pour que l'eau puisse s'écouler mieux.

Il est également rappelé que Monsieur Bruno Cassegrain n'est pas habilité à effectuer des travaux concernant l'électricité.

Monsieur Lehougre insiste sur le fait qu'il faut prendre des mesures conservatoires sans attendre l'intervention Sade.

Monsieur le Maire prévient que la Sade est au courant (mail, photos...).

Monsieur Cielecki précise que c'est la Sade qui l'a prévenu de cette fuite. Ils sont donc parfaitement informés de la situation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h01